

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Attribution d'une subvention à la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône pour la "Mise en place de l'action ripisylve du SAGE du Bassin de l'Arc".

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 6 600,00 euros à la Chambre d'Agriculture pour « la mise en place de l'action ripisylve du SAGE du bassin versant de l'Arc »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention correspondante annexée au rapport.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au titre de l'exercice 2016 du Conseil départemental dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée